This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DEC 5 1900
FOREIGN
DISSERTATION
50640
B 2 643328
Upsala
UC-NRLF
B 2 643 328
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

# SUR LES PLÉONASMES SYNTAXIQUES

DE

# L'ANCIEN FRANÇAIS

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PAR

OLOF REINHOLDSSON

STOCKHOLM
IMPRIMERIE P. PALMQUISTS AKTIEBOLAG
1900.

Digitized by Google

Digitized by Google

# SUR LES PLÉONASMES SYNTAXIQUES

DE

# L'ANCIEN FRANÇAIS

---

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE À LA FACULTÉ DES LETTRES D'UPSALA

ET PUBLIQUEMENT SOUTENUE

LE 28 MAI 1900 à 4 HEURES DU SOIR

DANS LA SALLE N° V

PAR

**OLOF REINHOLDSSON**

LICENCIÉ EN PHILOSOPHIE DE L'UNIVERSITÉ D'UPSALA

Denna titel tryckt å Upsala Nya Tidnings A.-B. Tryckeri.

Digitized by Google

Digitized by Google

FD 50640
B2 643328

# SUR LES PLÉONASMES SYNTAXIQUES

DE

# L'ANCIEN FRANÇAIS

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PAR

OLOF REINHOLDSSON

STOCKHOLM
IMPRIMERIE P. PALMQUISTS AKTIEBOLAG
1900.

Digitized by Google

Digitized by Google

# Introduction.

Il n'existe, à notre connaissance, aucun traité un peu complet sur la figure de grammaire qui s'appelle pléonasme. Avant d'aborder notre sujet il faut donc développer un peu ce que nous entendons par ce terme, et à ce propos nous nous occuperons en particulier de l'espèce du pléonasme à laquelle appartiennent les phénomènes que nous allons étudier dans cette thèse.

Le mot pléonasme dérive du grec *πλεονασμός*, surabondance. Comme terme linguistique il désigne, au sens le plus large, toute expression qui sous quelque rapport est superflue. Pour mieux montrer sous quelles formes différentes le pléonasme peut se présenter, nous en citerons quelques exemples.

1:o. »Rece*p*voir»: manière d'écrire au seizième siècle, où l'on cherchait à introduire dans la langue une orthographe étymologique. Mais on ignorait que le *p* de son étymologie latine *recipere* était déjà représenté par le *v*. D'autre part on ajoutait des lettres qui ne se prononçaient plus: »com*p*ter», dérivé de *computare;* ou bien des lettres qui n'avaient jamais existé dans la vraie étymologie du

Digitized by Google

mot, par exemple »poi*ds*» de *pensum,* mais qu'on faisait à tort venir de *pondus.*

2:o. Le pléonasme se manifeste encore par une surabondance de terminaisons exprimant la même idée, comme, en bas latin, »*pluriores*», »*postremissimus*».

3:o. Une composition pléonastique se trouve dans une expression comme »*ada*stare» pour faire revivre une signification affaiblie ou oubliée; ou bien dans »*meme*», »*sese*» pour renforcer une signification connue et commune.

4:o. »Unkes *nuls* hum *ne* l' vit juer ne rire.» Il y a, dans cette phrase, deux expressions négatives qui donnent ensemble le même résultat que la négation simple.

5:o. »Bien la doit *requerre* et *proïier.*» La même idée se répète dans des expressions apparentées.

6:o. Une idée reste dans une phrase où elle n'a plus de sens; ainsi l'adverbe *en* dans »De là s'*en* alla-il vers le roi».

7:o. »Retenir nel pueent *pas.*» La négation est renforcée par le complément *pas* (sans être répétée; cf. le contraire au paragraphe 4:o). Mais il s'agit ici d'une idée, la négation, qui, au point de vue logique, ne peut pas être renforcée.

8:o. »Mielz en valt l'ors que *ne* funt cinc cenz livres.» Il faudrait ici supprimer la négation pour rendre la construction logique.

Il y a encore d'autres expressions que l'on désigne assez souvent comme des pléonasmes, mais qui, à notre avis, n'en sont pas. Nous y reviendrons plus tard.

On parle quelquefois de pléonasmes »involontaires». Il en est d'autres qu'on pourrait nommer »intentionnels». En ce qui concerne cette question, il faut remarquer d'abord que tout développement d'une langue se fait spon-

Digitized by Google

tanément. Ainsi, tout pléonasme a une origine spontanée. Or, il y a dans certaines expressions des parties dont le sens s'est perdu par suite des transformations phonétiques qu'elles ont subies, et d'autres dont on ne connaît pas le sens à cause de leur origine étrangère. Il peut arriver alors qu'on ajoute spontanément une partie qui rend à l'expression le sens primitif. La répétition, ainsi faite, a reçu le nom de pléonasme »involontaire». Pour reconnaître ce pléonasme il faut, en général, une analyse scientifique.

D'autre part, il y a des expressions dont on répète une partie, déjà en soi tout à fait claire et intelligible, rien que pour en accentuer le sens. Ce sont là les pléonasmes qu'on pourrait appeler »intentionnels» pour les opposer aux précédents.

Enfin il y a, entre ces deux catégories, une formation intermédiaire, à savoir dans les cas où il faut rendre sa force primitive à une signification affaiblie.

Cependant la limite entre ces groupes est trop peu marquée pour servir de base à une division de notre sujet. Que l'on compare »*sese*» — »*ada*stare» et d'autres.

Une différence plus notable existe entre les cas où une idée se répète, par exemple »*requerre* et *proiier*», et les cas où cela n'a pas lieu, par exemple »ne *pas*».

On peut aussi, au point de vue de la grammaire, distinguer entre les pléonasmes qui se présentent dans l'orthographe des mots et que nous appellerions »pléonasmes orthographiques» (par exemple »rece*p*voir», »com*p*ter», »poi*d*s»);
les pléonasmes »morphologiques», c'est-à-dire qui se présentent dans la flexion et la composition des mots (par exemple »*pluriores*», »*meme*» etc.);
et enfin les pléonasmes qui ne peuvent survenir que par

Digitized by Google

l'adjonction de certains mots à une phrase ou proposition: »pléonasmes syntaxiques» (par exemple »Mielz en valt l'ors que *ne* funt cinc cenz livres» etc.).

Nous ne nous occuperons dans cette étude que de cette dernière catégorie.

Par ce qui précède nous voyons que le pléonasme syntaxique peut se trouver dans une seule et même proposition, par exemple »Unkes *nuls* hum *ne* l' vit juer ne rire». Or, il y a aussi des pléonasmes qui ne paraissent que dans les limites de deux propositions dont l'une est subordonnée à l'autre, par exemple »Mielz en valt l'ors que *ne* funt cinc cenz livres». Mais toute expression superflue qui ne se rapporte à aucun de ces deux groupes, ne sera pas regardée ici comme pléonasme syntaxique.

Par cette restriction nous distinguons, en quelque mesure, entre le pléonasme et une figure apparentée, la tautologie.

Afin de bien délimiter notre sujet nous jugeons à propos de dire ici quelques mots de la tautologie et de chercher quel est le rapport de cette figure avec le pléonasme.

La tautologie a été étudiée par M. Adolf Noreen. Il la définit comme »le phénomène linguistique qui se présente, quand la même (ou bien à peu près la même) idée se répète sous une forme en général différente, assez rarement sous une forme tout à fait identique. Ainsi, par tautologie on entend toujours une répétition de fait, parfois aussi une répétition de forme». Il s'en suit que la tautologie embrasse aussi les cas qui sont indiqués plus haut comme pléonasmes répétants. Ce sont là, en effet, les seuls cas que ces deux termes aient en commun. D'autre part, ils se distinguent l'un de l'autre aux points suivants.

Digitized by Google

1:o. La tautologie répète toujours. Le pléonasme peut aussi ne pas répéter, comme nous l'avons déjà montré.

2:o. La tautologie peut consister dans la répétition qui se fait dans une définition. Il en résulte que la tautologie peut être nécessaire au sens de la phrase. Quant au pléonasme, il n'est jamais nécessaire. Car pour être caractérisée comme superflue il faut que l'expression en question puisse être éliminée, sans que le sens de la phrase, au point de vue logique, ne change ni ne disparaisse.

3:o. La tautologie peut répéter toute une proposition. Ainsi par exemple si, en réponse à une question, on répète plusieurs fois de suite une particule comme »oui», »si», »non» etc., laquelle représente alors une proposition entière. Le pléonasme, tel que nous avons voulu le délimiter ici, ne s'étend qu'à un membre de phrase.

4:o. La tautologie peut aussi consister dans la répétition de la même idée dans plusieurs propositions qui ne sont pas subordonnées l'une à l'autre. Cette répétition comprend un ou plusieurs membres de phrase.

Guert *vit* Engleis amenuisier,
*Vit* qu'il n'i out nul recovrier,
*Vit* sun lignage dechaeir.
Bartsch & Horning, 162,21.

Mais *jo ne sai qui l'en*porta
Ne *jo ne sai qui l'en*terra.
*ib.*, 166,30.

Digitized by Google

Mais le pléonasme ne peut se présenter hors de la proposition simple que si une des propositions qui le renferment est subordonnée à l'autre.

La tautologie dont il s'agit dans les deux derniers paragraphes peut revenir plusieurs fois dans un discours ou dans une composition littéraire, et embrasser des parties plus ou moins grandes. On s'en sert souvent pour donner au style plus de force ou d'élégance. Cependant un emploi exagéré la rend vicieuse. Dans ce cas on pourrait bien l'appeler superflue ou pléonastique aussi. Mais alors ce sont d'autres règles que celles de la logique qui doivent décider de la nature de la répétition, et de telles questions ne rentrent pas dans notre sujet.

Pour distinguer le pléonasme d'autres phénomènes, il faut encore ajouter quelques remarques.

Quoique le pléonasme se caractérise comme superflu, il ne comprend pas les cas où, pour une raison quelconque, on énonce des mots qu'on pourrait facilement sous-entendre. Dès qu'il s'agit de la seule expression d'une certaine notion dans une certaine fonction, elle ne peut pas être regardée comme pléonasme. Il faut donc distinguer de celui-ci une répétition qui résulterait de la même fonction réitérée. Ainsi, une conjonction n'est pas pléonastique dans une coordination syndétique, quand même on pourrait exprimer la même chose également bien ou mieux même par une coordination asyndétique. Il en est de même d'une préposition qui se répète devant plusieurs membres de phrase coordonnés. La conjonction et la préposition ont dans chaque cas leur fonction spéciale.

D'autre part, une expression dans une certaine fonction

Digitized by Google

ne devient pas pléonastique par la seule raison que, dans une autre langue, il n'y a pas de fonction correspondante ou bien de mots qui puissent la représenter. Une pareille différence peut exister entre deux langues, si l'une est arrivée à un plus haut degré de développement que l'autre, ou résulter des points de vue différents qui s'expriment dans diverses constructions syntaxiques. A cet égard, il n'y a pas de langue normale sur laquelle les constructions d'une autre doivent être jugées.

Il est à remarquer enfin qu'une expression peut être pléonastique, quand elle constitue une différence de degré, par exemple le complément de la négation. Mais elle n'a pas le caractère d'un pléonasme, sitôt que, sans rien répéter, elle ajoute à la phrase une nouvelle idée qui en modifie tant soit peu le sens, par exemple le datif d'intention (dat. eticus).

Après les restrictions que nous venons de faire nous nous résumerons en disant que le pléonasme syntaxique peut se présenter dans la construction d'une seule et même proposition ou dans la combinaison de deux propositions dont l'une est subordonnée à l'autre, que le pléonasme ne comprend qu'un membre de phrase et que c'est le point de vue logique qui, seul, doit décider si une certaine expression est pléonastique ou non.

---

Quant à l'ancien français dans lequel nous allons étudier maintenant de tels phénomènes, il est d'abord à remarquer qu'il avait hérité du latin certaines locutions où nous pouvons déjà constater des pléonasmes. Cependant, la langue littéraire sortait directement d'un idiome popu-

Digitized by Google

laire, et elle a gardé de cette origine des traits caractéristiques qui consistent dans la multiplicité des synonymes, des renforcements inutiles etc. En ce qui concerne la construction syntaxique, on pouvait du reste procéder d'autant plus librement qu'elle n'avait pas encore subi l'influence des règles savantes des grammairiens. Étant analytique, cette langue gagnait, enfin, une quantité de ressources nouvelles qu'elle ne savait pas toujours maîtriser. Sa littérature doit donc nous fournir des matériaux abondants pour les recherches en question.

Dans les pages qui suivent nous essayerons de montrer, sinon toutes, du moins les plus importantes catégories de pléonasmes syntaxiques que présente l'ancien français. En même temps nous chercherons à expliquer l'origine de ces pléonasmes et indiquer leur rôle dans la langue. Bien entendu, nous n'aurons aucun égard aux expressions superflues qui seraient à considérer comme des fautes ou des solécismes accidentels; nous nous occuperons seulement de celles qui reviennent avec une certaine régularité dans la langue, ou bien qui sont passées dans l'usage.

---

Selon ce que nous avons dit plus haut, p. 5, les pléonasmes syntaxiques se divisent en *répétants* et en *non répétants*. Nous consacrerons un chapitre à chacune de ces deux classes.

Les pléonasmes appartenant à la première classe sont les plus importants. Ils offrent aussi beaucoup d'espèces, ce qui nous permettra de les subdiviser. Cependant nous nous bornerons ici à caractériser, en quelques mots, les deux catégories dans lesquelles se divise d'abord la première classe.

Digitized by Google

1:o. Une idée peut revenir dans des expressions *identiques,* par exemple »Venut sont *a* Paris, *a* la bone citet».

Parmi ces pléonasmes nous comptons aussi toute répétition d'une même idée par une expression différente, mais incapable, en même temps, de la montrer sous un autre point de vue, par exemple »Ambur ocist *seinz nul* recoevrement», et par conséquent aussi la répétition faite par un pronom, par exemple »*Rex Chielperings il* se fud mors», »Gunter *avoit* un *soen* chastel».

*Remarque.* On peut en effet répéter une expression, quelle qu'elle soit, plusieurs fois de suite pour en renforcer le sens, par exemple »Ce drame est *long, long, long*». De telles répétitions ne demandent pas d'explications et n'offrent aucun intérêt particulier dans l'ancien français. Nous les laisserons donc de côté.

2:o. Dans l'autre catégorie rentrent les répétitions que forment les expressions qui, au point de vue du sens, sont *apparentées,* comme les synonymes, par exemple »Or en venez, si verrez mon *torment* Et mon *martyre* et mon *duel* qui est grans».

Nous ajouterons seulement qu'en proposant ces classes et ces catégories nous réservons certaines expressions qui semblent pouvoir se ranger aussi bien d'un côté que de l'autre. Car, en ce qui concerne la différence entre les faits grammaticaux, la ligne de démarcation est presque toujours trop flottante pour qu'il soit possible d'établir des définitions exactes et précises.

---

Digitized by Google

# CHAPITRE PREMIER.

## RÉPÉTITION.

I. Répétition faite par des expressions identiques ou équivalentes aux expressions identiques.

---

### A. Pronoms.

#### Pronom personnel.

a) Le pronom personnel comme sujet d'un verbe.

Dans la langue latine la terminaison du verbe dérivait du pronom personnel. Elle y gardait encore assez d'intégrité pour rendre superflu, quand on voulait exprimer le sujet, l'usage d'un pronom personnel. On ne se servait de celui-ci que pour faire ressortir le sujet.

La langue française est sortie, on le sait, du latin populaire. Les terminaisons, déjà simplifiées dans le latin populaire, subirent, au cours du développement de la langue, des changements considérables dus aux lois phonétiques. La flexion continua toujours de se simplifier et, quant au verbe, on arriva à ne pouvoir plus distinguer les différentes

Digitized by Google

formes avec la même certitude que dans le latin classique. Il en résulta qu'il fallut ajouter un terme spécial pour le sujet, dans les cas où l'ancienne terminaison était devenue trop vague ou s'était entièrement effacée. Peu à peu on commença à employer le pronom personnel d'une manière plus fréquente. Cet usage gagna ainsi du terrain et finit par prévaloir presque partout au seizième siècle.

Cet emploi du pronom facilitait certainement les transformations du verbe. Le sujet étant exprimé par un mot particulier, la forme du verbe pouvait se développer d'autant plus librement.

Cependant on put se passer du pronom personnel pendant toute la période de l'ancien français. La forme du verbe suffisait encore à rendre, elle-même, le sujet. Quand, malgré cela, dans les monuments littéraires de cette époque, les plus anciens aussi bien que les plus récents, on rencontre des exemples de sujets exprimés par le pronom personnel, il faut regarder ces constructions comme pléonastiques. Pour mieux le montrer nous citerons seulement le passage suivant des serments de Strasbourg:

> . . . . . si *salvarai eo* cist meon fradre Karlo et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid *il* mi altresi *fazet.*
>
> Bartsch & Horning, 5,18.

Il résulte du contexte que c'est pour accentuer le sujet qu'on a donné à celui-ci une forme double. Pour la même raison, on trouve de pareilles répétitions pendant toute la période de l'ancien français.

Mais d'autre part, plus la clarté du sens exige, pour le sujet, un mot particulier, ou bien plus la terminaison du verbe s'efface, plus aussi diminue le caractère pléonastique du pronom. A la fin de cette période on ne

Digitized by Google

peut guère considérer comme pléonastique cet usage du pronom personnel.

Il va sans dire que la langue, cherchant une forme nouvelle pour le sujet, ne pouvait toujours en user suivant des règles strictes. C'est pourquoi on trouve assez souvent le pronom employé là où il ne paraît pas être exigé ni pour l'énergie ni pour la clarté. Ainsi, c'est par suite d'une irrégularité bien naturelle que le pronom est quelquefois employé comme sujet d'un impératif. Il y a, comme on le sait, dans toute langue une certaine tendance à économiser les expressions, quand cela peut se faire sans troubler le sens. Et quant à l'impératif il est à remarquer que ce mode indique le plus souvent déjà le sujet d'une manière tellement distincte, que des langues dans lesquelles l'impératif s'exprime par le seul radical du verbe peuvent se passer d'un terme spécial pour le sujet. Malgré ce caractère de l'impératif et quoique, en ancien français, les autres modes du verbe ne demandent pas le pronom personnel pour indiquer le sujet, nous trouvons pourtant ce pronom émis parfois et cela, sans doute, pour faire ressortir le sujet. L'impératif peut être positif ou négatif.

Mais *tul* *defent* ne seit gabeth.

*Brandan*, v. 14.

A sos fidel tot annunciaz,
Mas *vos* Petdrun no i *oblidez*.

*Passion*, v. 409.

---

Digitized by Google

b) Le pronom personnel répète des membres de phrase, exprimés par des mots particuliers.

Le membre répété peut précéder ou suivre le pronom.

α) Le membre répété précède.

1:o. *Charles* vint del mostier, quant la messe fut dite,
*Il* et li doze per, les fieres compaignies.
*Karls Reise,* v. 638.

Li reis Hugue *li Forz Charlemaigne* apelat,
*Lui* et les doze pers.
*ib.,* v. 419.

Si l'action, exprimée par le verbe, se dit de plusieurs sujets ou bien porte sur plusieurs régimes, un des membres du sujet ou du régime est souvent placé avant et répété ensuite par un pronom. L'autre membre s'unit à ce pronom par les expressions »et» ou »ne». Ce qu'il y a dans une telle phrase, c'est évidemment l'intention de compléter par une addition la construction déjà commencée mais que l'on a trouvée insuffisante pour rendre pleinement une certaine pensée. Cependant il s'agit presque toujours de personnes, et celle qui est nommée la première est aussi, le plus souvent, en réalité la première par rapport à l'autre ou aux autres.

Si le membre précédent est sujet, il peut seul gouverner le verbe, tandis que la répétition suit le verbe avec l'autre membre (Voy. le premier des deux exemples cités

Digitized by Google

ci-dessus). Mais la répétition et l'autre membre peuvent précéder aussi et, par conséquent, régir la construction du verbe.

*Li rois Otrans,* qui en öi parler,
*Il* et *Harpins avalent* les degrez.
*Charroi de Nimes* (Cité par M. TOBLER, *Verm. Beitr.*, I p. 188).

Citons aussi un cas où l'un des membres, contre l'habitude, ne représente pas une personne.

Qui sa volente siut tres bien *le* connistra
Et *lui* et *sa doctrine.*
Bartsch & Horning, 108,10.

Enfin un passage où le pronom répète un sujet, exprimé seulement par la forme du verbe.

. . . . . é *mest* od Achis, *il* é li suen.
*ib.*, 61,21.

2:0. *Rex Chielperings il* se fud mors.
*ib.*, 10,40.

Ce pléonasme caractérise en général le langage populaire où il ne constitue le plus souvent qu'une répétition inutile. Mais dans l'ancienne poésie épique où le poète s'en est servi, sans doute, avec intention, cette répétition donne au vers une certaine solennité. En voici d'autres preuves.

Mais *saives hum il* deit faire message.
*Roland*, v. 315.

*Li quens Rollanz il* est mult irascuz.
*ib.*, v. 777.

*Reis Corsablis il* est de l' altre part.
*ib.*, v. 885.

Digitized by Google

E *Berengiers il* fiert Estramaris.

*ib.*, v. 1304.

*Ma dame la reïne, ele* dist molt que fole.

*Karls Reise*, v. 819.

Un sujet, représenté par une proposition relative, peut se répéter de même.

*Ki herbe voelt il* la prent en gisant.

*Roland*, v. 2523.

*Qui pres du mur vorroit venir,*
*Il* porroit bien faire que nices.

Bartsch & Horning, 410,21.

*Qui bien se gaite, il* n'est mie engignies.

*Auberi*, p. 16 v. 8.

Nous ne pouvons partager l'avis de M. Gessner, quand il dit qu'il s'agit ici de la répétition du pronom relatif et que celui-ci forme alors le sujet. Comme nous venons de le dire, c'est le sujet exprimé par toute la proposition relative qui se répète, et de plus, le pronom relatif n'est pas toujours sujet dans une construction pareille.

*Cui il consiut, il* n'a de mort garant.

*Auberi*, p. 116 v. 25.

*Cu[i] il ataint il* n'a de mort garant.

*Raoul de Cambrai*, v. 2669.

Quand le sujet a été séparé du verbe par d'autres membres, une répétition se fait parfois devant le verbe au moyen d'un pronom personnel. La phrase gagne souvent, par là, en clarté. On le remarque, surtout quand ce sont des expressions un peu longues, des propositions subordonnées, par exemple, qui se sont introduites entre le sujet et le verbe.

*Li niés* Marsilie *il* est venuz avant.

*Roland*, v. 860.

*Charlemaignes* de France, *il* fut levez en piez.

*Karls Reise*, v. 679.



Digitized by Google

*Nostre Emperères,* li Rois de S. Denis,
*Il* en apelle .II. chevaliers de pris.
*Girard de Viane,* p. 85.

*Li bons serjanz* quil serveit volentiers
*Il* le nonçat son pedre Eufemiien.
*Alexis,* v. 336.

*L'arcevesques Turpins,* qui maistre fut des ordres,
*Il* lor chantat la messe.
*Karls Reise,* v. 828.

*Li reis Felis,* quant pot prendre lairon,
*Il* ne li fait autra dampnation.
Bartsch & Horning, 214,1.

*Lesquelz* si toust qu'ilz nous virent à terre, *ilz* frapperent des esperons droit à nous.
*Joinville* (Cité par M. GESSNER, *Pron.*, I p. 16).

Une proposition intercalée peut alors interrompre la construction commencée. Dans les exemples suivants, la dernière partie de la phrase devient régime direct du verbe de la proposition intercalée. Le sujet, mis en tête de la phrase, se répète par un pronom personnel devant son verbe.

Mes *cil* d'Enfer ens el couvent,
Itant vous di bien sans faintie,
Qu'*il* nel tienent mie a daintie,
Tel mes, selonc ce que je vi.
Bartsch & Horning, 244,31.

*Ciax* que vos peres fist jurer
Sor sains de vostre droit garder
Sai je bien qu'*il* ont entrepris.
*ib.*, 380,14.

Dans le dernier exemple le sujet répété *ciax* est au cas régime, ce qui s'est fait par l'attraction du pronom relatif qui le suit.

Digitized by Google

310. *Ceste bataille* veirement *la* ferum.

*Roland*, v. 882.

Un cas régime, se trouvant en tête de la phrase, se répète immédiatement devant le verbe au moyen d'un pronom personnel qui précise sa fonction grammaticale dans la phrase.

On prétend en général que, quand ce pléonasme se présente, c'est pour accentuer le membre répété. Mais c'est sans doute pour un autre but que la langue s'en sert. Dans son emploi normal, il semble dériver de l'influence d'un sujet psychologique. Nous allons chercher à développer, en peu de mots, les principes psychologiques sur lesquels peut se fonder la construction que nous offre l'exemple cité ci-dessus.

Toute proposition se compose, comme on le sait, de deux éléments principaux qui s'unissent dans l'esprit de celui qui parle. Ces éléments sont le sujet et le prédicat dits psychologiques. Celui-ci constitue dans chaque cas le but, celui-là le point de départ de la pensée. Quand la proposition se présente dans la langue extérieure, le prédicat en forme la partie la plus accentuée. Il n'est même pas toujours nécessaire de l'exprimer. Il est à remarquer encore que, dans la langue extérieure, le sujet et le prédicat peuvent être représentés par n'importe quel mot ou par une expression de plusieurs mots.

Il faut admettre que, à son origine, la langue humaine n'exprimait d'abord la proposition que par un seul mot. Et ce mot était le predicat. Le sujet ne s'énonça que quand l'homme eut atteint un certain degré de réflexion. Le point de départ dut alors être fixé le premier et ensuite le but, c'est-à-dire qu'on prononça le sujet *avant* le prédicat.

La langue extérieure suivit d'abord cet ordre logique des idées. Mais, dans son développement postérieur, elle

Digitized by Google

forma des constructions purement grammaticales qui, suivant leur propre cours, ne voulurent plus toujours obéir aux lois logiques de la pensée. De là dérivent les complications qui se manifestent dans plusieurs langues.

Voici une construction qui trouve son explication dans les faits que nous venons d'exposer. Le sujet est un substantif au nominatif qui commence la phrase. Ce membre garde ici, par conséquent, la place et la forme voulues. Or, on ne poursuit pas jusqu' à la fin la construction ainsi commencée. Le reste de la phrase forme une nouvelle construction où il faut répéter le sujet par un pronom pour indiquer son rôle grammatical.

Les exemples suivants, cités d'après M. H. Paul, *Princip.*, p. 238, feront mieux comprendre encore ce qui précède:

*ein eichkranz,* ewig jung belaubt,
*den* setzt die nachwelt ihm aufs haupt;
*cette confiance,* il *l'*avait exprimée;
*gli amici vostri* non *gli* conosco;
*claro é virtuoso principe,* tanto esta sciencia *le* plugo.

Cette construction dite anacoluthe est en quelque sorte un croisement des formes qu'exigent respectivement l'ordre logique et l'ordre grammatical.

Le sujet psychologique cherche donc à prendre sa place en tête de la phrase. Mais, dans cette phrase, ce n'est pas toujours le nominatif qui le représente. De ce que nous avons dit plus haut il résulte que d'autres cas aussi peuvent le faire. Les langues qui, à cause de leur flexion, jouissent d'une certaine liberté quant à l'ordre des mots, peuvent facilement construire la phrase suivant l'ordre que demande la pensée. C'est en cela qu' excellaient le grec et le latin. La langue française, qui a hérité de celui-ci le génie logique, n'a cependant pas gardé toutes les ressources de la langue mère et ne peut user de la même liberté de construction.

Digitized by Google

L'ancien français ne conservait que quelques restes de la déclinaison du substantif. Mais le pronom offrait une plus grande variété de formes. Et, par conséquent, si l'expression qui représentait le sujet psychologique en tête de la phrase ne pouvait indiquer en même temps son rôle grammatical, on mettait auprès du verbe un pronom correspondant qui, par sa flexion, s'y prêtait mieux. Il y avait donc dans de telles constructions un pronom pléonastique qui provenait d'un croisement de l'ordre logique et de l'ordre grammatical.

De ce qui précède il résulte bien que ce pléonasme n'avait pas pour but d'accentuer le membre répété — quoiqu'il le fît, en effet, ressortir très fortement — puisqu'il portait sur le sujet psychologique, qui forme la partie la moins accentuée de la phrase.

Nous citerons encore quelques exemples de cette construction, tirés de l'ancien français. Le terme répété est formé ordinairement de substantifs, de pronoms ou d'expressions de plusieurs mots.

*Substantifs:*

*La rere guarde* de la grant ost Carlun
Il est jugiet que nus *les* ocirum.
*Roland*, v. 883.

*Icez eschieles* bien *les* vunt ajustant.
*ib.*, v. 3024.

*Lur citez guarniss* tu *les* arderas.
*Livres des Rois* (Ex. cité par M. GESSNER, *Pron.*, I p. 17).

*L'Empereär* tant *li* dunez aveir,
N'i ait Franceis ki tut ne s'en merveilt.
*Roland*, v. 570.

Tort ne luxure ne pechie ne mener,
Ne traison vers nelui ne ferez,
Ne *orphelin* son fie ne toldrez.
Bartsch & Horning, 126,6.

Digitized by Google

Pois *as jues, as feluns,* si *lor* dit
'Vei cel overt, a destre deu son fil.'
*ib.,* 30,22.

L'adverbe *en* remplace le pronom personnel dans les exemples suivants.

*Des Francs* de France *en* i ad plus de mil.
*Roland,* v. 177.

*De l' corn* qu'il tient l'oïe *en* est mult grant!
*ib.,* v. 1765.

*Del vin et del claret* assez nos *en* donastes.
*Karls Reise,* v. 653.

*De reençon* ge n'*en* vueil aveir mie.
*Couronnement de Louis,* v. 172.

*De dous mille et huit cens chevaliers* que li roys mena en Egypte, ne l'*en* demoura que sept cens.
*Joinville* (Cité par M. GESSNER, *Pron.,* I p. 14).

Lez lui bele Aude au gent cors avenant.
*De sa biauté* le palais *en* resplant.
*Girard de Viane,* p. 173.

Li quens Rollanz ad la buche sanglente;
*De sun cervel* rumpuz *en* est li temples.
*Roland,* v. 1785.

*De Nicole* le bien faite
Nus hom ne l'*en* puet retraire.
*Aucassin,* III 3.

***Pronoms:***

*Cil* qui guenchirent vers la tor, cil de l'ost *les* tindrent si tost qu'i ne porent les portes refremer.
*Villehardouin* (Cité par M. GESSNER, *Pron.,* I p. 17).

. . . . . vos avez tuit jure, que *celui* cui nos eslirons a empereor vos *le* tendrez por enpereor.
Bartsch & Horning, 324,23.

Mais par l'apostre que on doit aorer,
*Cil* qui an France s'an volra retorner,
Par mi ces portes *l'*an covendra passer.
*ib.,* 402,22.

Digitized by Google

Mes par force avoir li estuet
Celui *qui* pleisir ne *li* puet,
S'an est angoisseuse et destroite,
Car de celui qu'ele covoite
Ne se set a cui conseillier,
S'an panser non et an veillier.

*ib.*, 240,15.

Il résulte du contexte que *li* répète ici le pronom relatif *qui* (cui): »il lui faut avoir celui à qui elle ne peut plaire». Elle croit qu'elle n'est pas aimée.

Les Latins qui en Constantinoble estoient estagier, *dont* moult i *en* avoit.

*Villehardouin* (Cité par M. GESSNER, *Pron.*, I p. 16).

De la viande qui del herberc li vient
Tant en retient *dont* son cors *en* sostient.

*Alexis*, v. 251.

Cet exemple contient, comme on le voit, deux pléonasmes particuliers, dont le premier appartient cependant au groupe précédent.

Mais *chil* qui l'autrui quiert, *en lui* est verites.

Bartsch & Horning, 108,16.

Mais porchacons coment nos les reteignons ambedeus, que *celui*[1] cui diex donra qu'il soit esliz d'aus a empereor, que li autres *en* soit liez.

*ib.*, 323,11.

*Expressions de plusieurs mots:*

*Vostre olifant suner* vus ne *l'* deignastes.

*Roland*, v. 1101.

*Ki ço vus lodet* que cest plait degetium,
Ne *li* calt, sire, de quel mort nus moerium.

*ib.*, v. 226.

*Qui deus vuelt guarir,*
Ne *li* puet nuisir
Nule rien qui seit.

*Reimpredigt*, XXV.

[1] Cf. *ciax* que, p. 18 ci-dessus.

Digitized by Google

*Qui savroit* quel vie je moine,
Il *l'*en devroit grant pitie prendre.
Bartsch & Horning, 413,4.

*Qui veut a tel joie avenir,*
Il *li* covient aincois soufrir
Assez anui qu'il i aviegne.
*ib.*, 605,6.

*Cui qu'il unkes en attaingnoit*
Trestut le cors *li* purfendoit.
*Münchener Brut*, v. 1411.

4:0. *L'aveir* Carlun est *il* apareilliet?
*Roland*, v. 643.

Nous savons que bien des interrogations sont formées d'un seul mot. Qui? Quoi? Où? etc. sont alors autant de propositions. Et par ce qui a été dit plus haut nous savons aussi que chacun de ces mots est ici un prédicat. Le sujet psychologique n'est donc pas exprimé. C'est ce qui précède l'interrogation ou la situation donnée qui le fournit. Le sens n'en reste pas moins clair. Le sujet peut cependant paraître dans la phrase et, dans ce cas, c'est le plus souvent *après* le prédicat. Et s'il faut exprimer le sujet pour rendre clair le sens de l'interrogation, cela se fait en général de la même manière, c'est-à-dire après le prédicat. L'ordre des idées psychologiques reste donc renversé. C'est que le prédicat de l'interrogation se présente trop vivement à l'esprit de celui qui parle pour céder la place au sujet. De là vient que le prédicat est énoncé le premier. Et c'est ainsi que l'inversion est devenue, à la fin, caractéristique de l'interrogation. Il en est de même de certaines exclamations qui, elles aussi, ont la forme de l'interrogation et dont la construction s'explique de la même façon.

Digitized by Google

Cependant cette inversion est contraire à l'esprit logique de la langue française. Celle-ci manifeste une tendance à rétablir les idées, même dans l'interrogation, dans leur ordre rationnel. De là vient évidemment que beaucoup d'interrogations gardent, dans la forme extérieure, l'ordre logique des idées et ne révèlent leur caractère d'interrogations que par une certaine accentuation. C'est ainsi qu'on peut comprendre aussi un autre phénomène bien connu. Dans le français moderne il y a une particule interrogative *ti* qui gagne constamment du terrain. C'est que cette particule permet de garder l'ordre logique des idées.

L'inversion pouvait cependant, dans l'ancien français déjà, s'éviter d'une autre façon. Le sujet commençait la phrase et était ensuite répété après le verbe, par un pronom personnel. On pouvait ainsi respecter l'ordre logique et, en même temps, la forme caractéristique de l'interrogation.

C'est grâçe, sans doute, à ces circonstances que cette construction, qu'on rencontre déjà dans l'ancien français, s'est conservée jusqu' à nos jours et qu'elle s'est étendue à l'usage général que prescrit la grammaire moderne.

Dans l'ancien français elle paraît pour la première fois dans la chanson de Roland (Voy. l'exemple cité ci-dessus). On la trouve d'abord, ici et là, à côté de l'inversion ordinaire. Dès la fin du treizième siècle elle est assez générale.

Voici encore quelques exemples d'inversion, recueillis spécialement dans les plus anciens textes.

*Le membre répété est sujet grammatical:*

> *Deus, dreiz jugerre, forz e suffranz,* dum ne se curuce-*il* par sengles jurz?
>
> *Psautier d'Oxford,* VII v. 12.

Digitized by Google

*Icil chi dort,* dun ne ajusterat-*il* que il ressurdet?

*ib.,* XL v. 9.

*Cil de Ceila* liverunt me *il* as mains Saül?

*Livres des Rois,* p. 90 l. 11.

*Séméi ki maldist nostre seignur le rei,* eschaperad-*il* de mort, pur ces paroles k'il ad ci dist?

*ib.,* p. 193 l. 7.

*Le membre répété est régime:*

*Iceste guere* lairés *la* vos ester?

*Raoul de Cambrai,* v. 1162.

Si le prédicat psychologique est un pronom interrogatif, le sujet psychologique doit être placé devant celui-ci:

. . . . . mais *nostre drois nons,*
Ki est *il?*

*Chevalier aux deux épées,* v. 10764.

*Sa grant valur* ki *la* purreit cunter?

*Roland,* v. 534.

---

β) Le membre répété suit.

1:o. *Il* les esguardent *toit cil altre seignor.*

*Alexis,* v. 328.

Nous avons dit plus haut que dans la proposition interrogative, il y a des cas où le sujet psychologique n'est pas exprimé, à savoir quand ce qui précède ou la situation donnée le fournit. L'exemple cité ci-dessus nous offre une construction dont l'origine s'explique d'une manière analogue. Celui qui parle présume que son interlocuteur sait déjà de quoi il veut parler. Alors il ne désigne souvent

Digitized by Google

la notion initiale que par un pronom personnel. Mais il arrive aussi qu'il y ajoute une explication du pronom, qui a d'abord seul représenté le sujet psychologique. La construction peut être la même, si la force de l'idée ou du sentiment exprimé par le prédicat nous fait mettre celui-ci au commencement de la phrase.

Autres exemples tirés de l'ancien français:

Car *il* se feroient fol *cil qui serviroient Dieu.*
*Joinville* (Cité par M. GESSNER, *Pron.*, I p. 15).

Et dist li rois 'nous en consilleron,
Et le matin savoir *le* vous feron,
*Ma volonte, se je irai ou non'.*
Bartsch & Horning, 394,20.

E Deus *le* set *que tote soi dolente.*
*Alexis*, v. 454.

Ja ne *l'* dirat de France l' Emperere
*Que jo suls moerge en l'estrange cuntrée.*
*Roland*, v. 447.

Mien escientre, ne *l'* me reproverunt
*Que il me chedt* cum fist à Guenelun.
*ib.*, v. 768.

Mon compaingnon *le* plevi je l'autrier
*Qu'a compaingnie n'aurai home soz ciel.*
*Amis et Amiles*, v. 598.

Parmi les rues *le* va uns mes nuncier
Et as barons par trestout acointier,
*Qu'Amis est sains revenuz et haitiez.*
*ib.*, 3373.

. . . . . certeinement *le* sout *k'il fud venuz.*
Bartsch & Horning, 59,8.

Ne sai dire, ne jo ne*l* di,
Ne jo n'i fui ne jo ne*l* vi,
Ne a maistre dire n'oi

Digitized by Google

*Qui le rei Heraut abati,*
*Ne de quel arme il fu nafrez.*

*ib.*, 163,18.

Ne *li* faut riens *au chevalier Francor*
Fors que santez dont il est desirroz.

*Amis et Amiles*, v. 2766.

Cornerunt *li* les orilles *à celui qui l'orrad.*

*Livres des Rois* (Ex. cité par M. GESSNER, *Pron.*, I p. 15).

David *en* ocist vint et dous milie *de ces de Syrie.*

*ib., ib.*

*Remarque.* Le sujet impersonnel *il* commence à paraître dans l'ancien français en même temps et au même degré que le pronom personnel comme sujet (Voy. plus haut p. 12 et suiv.). Partout où, à cette époque, le sujet impersonnel est exprimé par *il*, ce mot doit donc être regardé comme pléonasme.

D'autre part, quand, dans une même proposition, on rencontre ce pronom et un sujet dit »logique», on dit que le sujet est double; par exemple:

*Il* est jugiet *que nus les ocirum.*

*Roland*, v. 884.

Qui veut a tel joie avenir,
*Il* li covient aincois *soufrir*
*Assez anui.*

Bartsch & Horning, 605, 6.

*Il* sunt *quatre manieres del mal d'idropisie.*

*Thomas de Canterbury*, p. 170.

Mais il convient de distinguer, d'abord, entre le »sujet logique» et le sujet psychologique. Le premier peut, selon les circonstances, être sujet ou prédicat psychologique, ce que le contexte doit décider. Dans les exemples cités ci-dessus, le sujet logique est évidemment prédicat psychologique.

Or le sujet impersonnel paraît dénué de toute substance. Il peut, nous l'avons dit, se répéter lui-même. Mais il ne peut représenter ni un sujet logique ni un sujet psychologique. Cependant il paraît souvent, lorsqu'il n'y a pas d'autre mot qui accompagne le verbe comme sujet.

Digitized by Google

C'est, sans doute, une analogie qui l'introduit alors. Son origine ne nous semble pas assez claire pour que nous puissions nous prononcer ici sur son caractère éventuel de pléonasme dans d'autres cas que ceux où il se répète lui-même.

2:0. Gauteron, est *il* ferrez
*Mes palefrois?*
Bartsch, *Chrestomathie,* 361,34.

Ce pléonasme est évidemment de la même nature que ceux du groupe précédent. C'est le sujet psychologique qui se répète, qu'il soit sujet on régime grammatical.

En voici d'autres exemples.

Et ki sont *il, li cheualier,*
*Ki issi s'en uont maugre mien?*
*Chevalier aux deux épées,* v. 5956.

Respundi David: E cument *le* sez *que mors est Saül e Jonathas sis fiz?*
*Livres des Rois,* p. 121 l. 1.

---

Digitized by Google

## Pronom possessif.

Ici on peut constater les pléonasmes suivants:

1:o. La possession est exprimé par le génitif de la personne, un pronom possessif étant en même temps ajouté devant la chose possédée.

> Veient *lor* felunie, veïent *lor* crüelté
> *Des Normanz e de Rou*
>
> *Roman de Rou*, v. 1073.

M. TOBLER (*Verm. Beitr.*, II p. 79) doute de la parfaite authenticité de ces vers (cités d'après DIEZ, III² p. 70), parce que dans les autres cas de ce genre, peu nombreux du reste, le pronom possessif avec la chose possédée vient *après* le genitif. Ainsi, selon M. TOBLER (*ib.*, p. 80):

> Panseis *d'Amors s'*onor a essaucier.
>
> Texte p. p. BRAKELMANN, *Herrigs Archiv 41—43*, CCXXXII 6.

> . . . . . or ascoutés
> Que li auctorités voelt dire
> Pour escaper *de dieu sen* ire.
>
> *Poésies de Gilles li Muisis*, p. p. K. DE LETTENHOVE, I v. 20.

Nous pouvons cependant montrer un pléonasme analogue à celui cité par DIEZ:

> Rex Chielperings il se fud mors,
> Per lo regnet lo souurent toit.
> Vindrent parent e *lor* amic,
> Li *sanct Lethgier*, li *Evvrui*.
>
> Bartsch & Horning, 10,40.

Digitized by Google

2:o. La possession est exprimée par un verbe, qui est ordinairement *avoir*. Il y a ici de même un pronom possessif devant la chose possédée.

»A maléure!» Rigaus li respondi,
»Por *vostre* vair qu'*avez* et vostre gris
»Or me convient baignier et refreschir!
*Garin le Loherain*, Tome II p. 179.

Et recordoient *sa* biauté,
Et *sa* prouece et honnesté
Que il *avoit*.
*Châtelain de Couci*, v. 345.

Gunter *avoit* un *soen* chastel
Sus la marine fort et bel.
*Havelok*, v. 53.

---

Digitized by Google

## Pronom démonstratif.

Le pronom démonstratif ressemble beaucoup, quant à son emploi en général, au pronom personnel de la troisième personne. Il se caractérise seulement par une accentuation particulière qui lui appartient en vertu de sa nature même, qui est d'attirer l'attention sur le substantif qu'il remplace.

L'ancien français ne distinguant pas, assez souvent, entre ces deux pronoms, les pléonasmes formés par le pronom démonstratif ne demandent pas ici d'explication spéciale.

Cependant, on rencontre, quelquefois, devant un génitif, une répétition qui ne se fait qu'avec ce pronom. Voici deux exemples de ce cas.

Rollant escrie: — *Monjoie la* Karlon!
*Girard de Viane*, p. 136.

Est ce *Joiouse, la* Karlon à vis fier,
Dont vos savez si riches colps paier?
*ib.*, p. 150.

*Remarque.* La forme neutre *ce* s'emploie comme sujet impersonnel et peut, de même que dans le français moderne, se rapporter à un »sujet logique» suivant ou précédent. Quant à l'origine et à l'usage du sujet impersonnel exprimé par *ce*, nous renvoyons à ce que nous avons dit plus haut, p. 28, 29, du sujet impersonnel *il*.

Le pronom *ce* paraît cependant comme régime dans certaines combinaisons où il semble former un pléonasme. Nous pouvons distinguer quatre cas de cet emploi.

Digitized by Google

1:o. D'abord il paraît comme régime direct auprès du verbe *dire* et d'autres qui ont le même sens (verba dicendi) pour introduire le discours direct.

Celui-ci peut suivre:

> *Ço* dist li pedre: »Filz, quer te vai colchier
> Avuec ta spose, al comant Deu del ciel.»
>
> *Alexis*, v. 52.

> *Ço* dist li Reis: »Guenes, venez avant;
> »Si recevez le bastun . . . . . .»
>
> *Roland*, v. 280.

Le discours direct peut précéder:

> »Sire, qu'en ferïés?» *ce* dist Renaus li bers.
>
> Bartsch, *Chrestomathie*, 73,24.

> »Et por qoi donc?» *ce* dit li leus.
>
> *ib.*, 206,31.

Enfin, le discours direct peut entourer la proposition qui renferme le pronom:

> »Bels sire Guenes,» *ço* li ad dit Marsilies,
> »Jo vus ai fait alques de legerie,
> »Quant par ferir . . . . . .»
>
> *Roland*, v. 512.

> »Bels fils,» *ço* dist la mere, »por sainte carité,
> »Jo nes vi ne nes tinc, . . . . . .»
>
> *Naissance du Chevalier au cygne*, v. 2809.

2:o. Un emploi analogue au précédent se rencontre dans les expressions suivantes:

> *Ço* set hum bien, n'ai cure de manace.
>
> *Roland*, v. 314.

> Par num d' ocire i metrai un mien filz.
> E n'en avrez, *ço* quid, de plus gentilz.
>
> *ib.*, v. 149.

Le régime du pronom *ce* a paru jusqu'ici dans des constructions qui présentent une forme intermédiaire entre le paratax et l'hypotax. Ces cas



Digitized by Google

n'appartiennent donc guère au domaine où une expression peut être regardée comme pléonasme syntaxique, puisque nous avons limité ce domaine à une seule et même proposition ou bien à deux propositions dont l'une est subordonnée à l'autre.

Restent encore deux cas où l'hypotax est évident.

3:o. Le pronom est toujours régime direct:

Quant *ço* vus mandet li reis Marsiliun
Qu'il deviendrat juintes ses mains vostre hum
E tute Espaigne tiendrat par vostre dun,
Pois recevrat la lei que nus tenum,
Ki *ço* vus lodet que cest plait degetium,
Ne li calt, sire, de quel mort nus moerium.

*Roland*, v. 222.

4:o. Le pronom est précédé d'une préposition et suivi de *que*. Ces trois éléments s'unissent pour former une expression qui pourra, avec le temps, devenir une conjonction.

Sunent mil graisle pur *ço* que plus bel seit.

*Roland*, v. 1004.

Ainsi: après *ce* que, einz *ce* que, sans *ce* que, par *ce* que etc.

M. GESSNER (*Pron.*, I p. 36, 37), à qui nous devons, pour la plus grande partie, l'exposé qui précède sur le pronom *ce* et à qui nous avons emprunté plusieurs des exemples cités ci-dessus, considère cet emploi du pronom démonstratif comme pléonastique, dans tous les cas, »du moins au point de vue de la syntaxe moderne». Nous avons deux objections à faire à cette manière de voir. D'abord, il ne faut pas juger les constructions d'une certaine langue d'après celles d'une autre. En outre, le pronom nous parait, dans les exemples que nous avons cités, jouer le rôle d'un antécédent et exprimer ainsi, dans l'ancien français, une notion que la langue moderne a pourtant supprimée, en général, dans les constructions correspondantes. Le pronom *ce* et la notion qu'il désigne n'en restent pas moins fondés dans la langue ancienne.

Digitized by Google

## B. Adverbes.

### a) La négation.

La négation, dans l'ancien français, était *ne (non)*. *Les* substantifs et les adverbes positifs *pas, point* etc. que l'on ajoutait, pour donner plus de force à l'expression, prenaient ainsi, en quelque sorte, une teinte négative. Avec le temps, plusieurs de ces mots en arrivèrent à servir aussi de négation, sans l'emploi de *ne,* et cette construction devint très fréquente à partir du dix-septième siècle. Mais on ne la rencontre, dans l'ancien français, que d'une façon tout à fait exceptionnelle. Lorsque, à cette époque, les mots dont nous parlons sont unis à la particule *ne,* ils n'en constituent pas la répétition, parce qu'ils conservent encore leur sens primitif; et d'autre part, ils sont alors superflus, le terme *ne* suffisant pour exprimer la négation.

Il y avait pourtant, en ancien français, une répétition vraiment pléonastique de la négation. Le latin nous en offre déjà des exemples. C'est surtout dans le langage populaire, reproduit par les Plaute et les Térence que l'on trouve des entassements d'expressions négatives. L'ancien français a donc hérité ces pléonasmes de la langue mère.

Ces répétitions n'avaient en général pour but que de renforcer la négation. Mais il y a évidemment aussi des cas où, surtout après certains verbes et d'autres expressions

Digitized by Google

d'un sens négatif, on n'introduisait la négation que pour donner de la clarté à la phrase.

Nous citerons maintenant quelques pléonasmes que la négation forme dans l'ancien français:

1:o. Négation pléonastique après certains verbes ayant une construction négative.

Dame, de ce *ne dotez* rien
Que vos *ne* li puissiez mout bien
Sa pes feire se il vos siet.
*Chevalier au lion*, v. 6623.

Ja *ne* vos an *desesperez*
Que je tot mon pooir *n*'an face.
*ib.*, v. 5102.

Nous somes vostre prisonier,
Ne nous *ne* pourrïons *nier*
*Ne* nous aiez par armes pris.
Bartsch, *Chrestomathie*, 308,35.

Jeo *nel lerreie* pur murir
Que jeo *ne* l'alge ja ferir.
Bartsch & Horning, 37,6.

. . . . . ja *ne laireie*
Ne pur ce *ne* me *targereie*
Que *ne* queisse tuz jurs plus.
*ib.*, 279,32.

Si *ne* puet *faillir* que *ne* die.
*ib.*, 395,11.

Va! fet ele, *puez tu noïer*
Que par toi *ne* soit morz mes sire?
*Chevalier au lion*, v. 1760.

La forme interrogative produit ici, comme on peut le voir, le même effet qu'une négation.

2:o. Négation pléonastique après certaines locutions négatives.

Digitized by Google

*A poi ne* chiet a terre.
*Amis et Amiles*, v. 3023.

*Par poi ne* fu li jors toz oscurez.
Bartsch & Horning, 211,7.

Quant ço veit Guenes qu'ore s'en rit Rollanz,
Dunc ad tel doel, *pur poi* d'ire *ne* fent
*A bien petit* que il *ne* pert le sens.
*Roland*, v. 324.

Ambur ocist *seinz nul* recoevrement.
*ib.*, v. 1607.

Rois, lai ten menu pule ovrer
*Sans ce que nes* vuelles grever.
Bartsch & Horning, 380,17.

Tant li touchoient au cuer li destorbier
Que fait i orent cele gent l'aversier,
Que plus *à paines ne* li povoit touchier.
*Enfances Oger*, v. 7436.

Ge vos *deffent* que vos *n*'i adesez.
Bartsch & Horning, 126,13.

3:0. *Ne* (lat. nec) qui unit des membres de phrase ou des propositions, est suivi d'une négation près du verbe.

. . . . . *ne* io *ne* neuls, cui eo returnar int pois, in nulla aiudha contra Lodhuwig *nun* li iv er.
Bartsch & Horning, 6,15.

Pais *ne* amur *ne* dei à paien rendre.
*Roland*, v. 3596.

Unc einz *ne* pois *ne* fut si forz e fière.
*ib.*, v. 3394.

Tant *ne* l' vus sai *ne* preisier *ne* loer.
*ib.*, v. 532.

*Ne* il *nel* sorent *ne* il *ne* lor fu dit.
*Amis et Amiles*, v. 2685.

Digitized by Google

4:o. Des mots d'un sens négatif, comme *nul, nient,* dont la signification primitive s'est affaiblie, demandent aussi une négation près du verbe.

Unkes *nuls* hum *ne* l' vit juer ne rire.
*Roland,* v. 1638.

*Nus* en *nul* tens leens *ne* trait.
Bartsch & Horning, 242,13.

E dit à l' Cunte: Jo *ne* vus aim *nient.*
*Roland,* v. 327.

Il l'aiment tant *ne* li faldrunt *nient.*
*ib.,* v. 397.

5:o. Mentionnons enfin la négation double que peuvent entraîner *mais* et *plus.*

Ne *n*'unt de blanc *ne* mais que sul les denz.
*ib.,* v. 1934.

*Nen* i out de sa cumpagnie
*Ne* mais que la tierce partie.
Bartsch & Horning, 193,20.

Mes del baron *n*'ont il mie aterre,
Ne de la sele del cheval remue
*Ne* plus qu'il fussent a une tor hurte.
*Aleschans,* v. 1088 (Cité par M. PERLE, *Zeitschrift II,* p. 14).

## b) Adverbes de lieu.

Certains adverbes de lieu répètent souvent, devant le verbe, le complément circonstanciel de lieu.

La répétition peut suivre immédiatement le complément.

*El' Val-Tenebres, là* les vunt ateignant.
*Roland,* v. 2461.

Digitized by Google

*En une canbre la* fist metre Nicolete en un haut estage.
*Aucassin*, IV 21.

*A la fenestre marbrine*
*La* s'apoia la mescine.
*ib.*, V 5.

Si d'autres éléments se sont introduits entre le complément et le verbe, la répétition contribue à rendre la phrase plus claire.

*Dreit a Lalice*, ço fut citet molt bele,
*Iluec* arrivet sainement la nacele.
*Alexis*, v. 81.

*Ad un des porz* qui plus est pres de Rome,
*Iluec* arrivet la nef a cel saint ome.
*ib.*, v. 196.

*Soz le degret* ou il gist e converset,
*Iluec* deduit liedement sa poverte.
*ib.*, v. 261.

*En cele mer* juste Cartage
*Iloec* prent on . . . . . .
Bartsch & Horning, 199,4.

*Desus un paile* galatien ovre,
*La* ont le roi mult ricement arme.
*ib.*, 148,16.

*A Bar sor Aube*, un chastel seignori,
*La* sist Bertrans en un vergier flori.
*ib.*, 333,20.

Le pléonasme formé par un adverbe de lieu ressemble beaucoup à celui que constitue le pronom personnel lorsqu'il répète un sujet grammatical qui le précède (Voy. plus haut, p. 16 et suiv.).

Digitized by Google

### c). L'adverbe *si*.

Nous ne citerons de cette répétition peu importante que l'exemple suivant:

> . . . . . quant il est *si* embesoingnies des besoingnes son seigneur ou des besoignes au souverain, *si* que il ne puet entendre a le marcheandize; . . . . . .
>
> Bartsch & Horning, 590,5.

Plusieurs mots séparant *que* de *si*, celui-ci se répète immédiatement avant la conjonction.

Digitized by Google

## C. Prépositions.

a) La répétition pléonastique d'une préposition peut, contre l'usage général de l'ancien français, avoir lieu devant l'apposition.

Pois *as* jues, *as* feluns, si lor dit.
Bartsch & Horning, 30,22.

Et li rois dit *a* son neveu,
*Au* chevalier vaillant et preu.
*Chevalier au lion*, v. 6447.

Venut sont *a* Paris, *a* la bone citet.
*Karls Reise*, v. 862.

Dont es tu? de quel tere? di moi de ton linage.
— Sire, nous *de* Borgonge, *de* cele tere large.
*Aiol*, v. 9319.

b) Un mot composé dans lequel entre une préposition qui conserve encore son sens propre, demande souvent une construction où la même préposition reparaît.

Car tote gens s'est *adonee*
Et *a* mal dire et *a* mal faire.
Bartsch & Horning, 208,32.

Digitized by Google

Et par conséquent:

Toit *i acorent,* nuls ne s'en vuelt torner.

*Alexis,* v. 520.

Quant li reis l'out ben entendu,
Plure, ne s'*en* pot *detenir.*

*Vie de saint Gilles,* v. 2684.

Digitized by Google

## D. Conjonctions.

*Que* se répète assez souvent après des expressions intercalées.

De tant a bien venu me ting
*Que*, quant g'i ving, *que* il metoient
Les tables.

Bartsch & Horning, 242,3.

Que il remestrent si poi, *que* se diex nes aust sostenuz, *que* perdue fust la terre.

*ib.*, 323,7.

Et saćiés bien *que*, se je le puis avoir, *que* je l'arderai en un fu.

*Aucassin*, IV 7.

Je prendrai les armes s'irai a l'estor par tex covens, *que*, se dix me ramaine sain et sauf, *que* vos me lairés Nicolete, me doućе amie, tant veïr, que j'aie . ii . paroles u trois o li parlees.

*ib.*, VIII 34.

Car li quens Garins lor avoit comandé *que*, së il le pooient prendre, *qu*'il l'oćesissent.

*ib.*, XIV 25.

Il convient de remarquer que, dans ces exemples, l'expression intercalée est toujours une proposition subordonnée commençant par *quant* ou par *si*.

Digitized by Google

Cette répétition a lieu, soit dans l'intention de rendre la phrase plus claire, soit parce qu'on a oublié que la conjonction avait déjà été énoncée.

Dans les exemples suivants il y a des anacoluthes.

Et dist Hugue li Forz: Veez ici Bernart,
Fil le conte Aimeri, qui de ço se vantat,
*Que* icele grant eve qui si bruit en cel val,
*Qu*'il la fereit eissir tote de son chenal.
*Karls Reise*, v. 764.

Mais porchacons coment nos les reteignons ambedeus, *que* celui cui diex donra qu'il soit esliz d'aus a empereor, *que* li autres en soit liez.
Bartsch & Horning, 323,11.

*Si* se répète dans l'anacoluthe suivante.

Sire, il me dist, je nel voz quier celer,
Que voz deisse et volsisse rouver,
*Se* vos dous fiuls que tant poez amer,
Ce est Morans et Gascelins li ber,
*Se* voz por moi les volez decoper.
*Amis et Amiles*, v. 2909.

Digitized by Google

## II. Répétition faite par des expressions apparentées.

### A. Répétition faite par des membres coordonnés.

#### a) Synonymes.

L'idée de la synonymie implique que deux ou plusieurs mots, tout en gardant chacun une signification particulière, ont un sens général qui leur est commun. Ils peuvent ainsi désigner la même chose, mais ordinairement à des points de vue différents. Et quand ils paraissent dans une proposition pour préciser des nuances d'une même idée, ils sont vraiment nécessaires à la pensée. Mais si l'on veut tout simplement insister sur une idée sans en relever les différentes nuances et qu'on emploie, à cet effet, des termes d'un sens apparenté, l'idée est déjà désignée par le premier terme et l'autre ou les autres sont, au point de vue logique, superflus.

C'est évidemment ce dernier emploi des synonymes qui, dans le langage populaire, est le plus usité, et il en est de même dans l'ancien français. Assez souvent, on a choisi, pour exprimer une idée, deux mots qui, dans la

Digitized by Google

forme, présentent certaines ressemblances. Outre la rime, nous rencontrons, dans la prose comme dans la poésie, l'allitération; par exemple (cf. les citations ci-dessous) *cure et conroi; a fu, a flambe; recet ne repaire; sain et sauf; despart et dessevre; esluignier ne oster; oster ne esluignier: overz e esbaez.*

Voici des phrases entières où l'on trouvera quelques-unes des nombreuses expressions synonymes qu'il y a dans l'ancien français.

*Substantifs:*

Ceste messe tant seulement
Chantoit tos jors devotement
En *remembrance* et en *memoire*
De la douce dame de gloire.
Bartsch & Horning, 364,16.

Si prist grant *cure* et grant *conroi*
De moi afaitier et garnir.
*ib.*, 254,18.

Et tout esrant li panetiers,
Sans *demorance* et sans *atente*
Napes . . . . . .
A estendues sus les dois.
*ib.*, 243,30.

En cest païs avez estet set anz,
Mult unt oüt e *peines* e *ahans*.
*Roland*, v. 266.

Or en venez, si verrez mon *torment*
Et mon *martyre* et mon *duel* qui est grans.
*Amis et Amiles*, v. 3163.

Pur sa mort l'ad deus fait e si halt e si fort,
Tuit cristien li quierent e *salu* e *confort*.
Bartsch & Horning, 264,32.

Li *cris* et le *noise* ala par tote le *terre* et par tot le *païs*, que Nicolete estoit perdue.
*Aucassin*, VI, 2.

Digitized by Google

Mais nus clerc, qui en sumes *ministre* e *servitur*,
En devrium ades estre defendeur.
Bartsch & Horning, 258,25.

Crestientes ne set u traire,
Ele n'a *recet* ne *repaire*.
*ib.*, 375,32.

Einz qu'il oüssent quatre liwes siglet,
Si's aquillit e *tempeste* e *orez*.
*Roland*, v. 688.

Tute a la vile degastee,
A *fu*, a *flambe* l'a livree.
Bartsch & Horning, 183,9.

*Adjectifs:*

Mandez Carlun, à l' *orgoillus*, à l' *fier*,
Fedeilz servises e mult granz amistiez.
*Roland*, v. 28.

Ensembl' od els li quens Rollanz i vint
E Oliviers, li *pruz* e li *gentilz*.
*ib.*, v. 175.

Quant frere Jacobin vindrent premier el monde,
S'estoient par samblant et *pur* et *net* et *monde*.
Bartsch et Horning, 448,36.

Li Emperere se fait e *balz* e *liez*.
*Roland*, v. 96.

Enz en son cuer en fu *joians* et *lies*.
*Amis et Amiles*, v. 384.

Et Hardrez fu *baus* et *lies* et *joians*.
*ib.*, v. 1258.

Et l'empereres fu moult *graims* et *iriez*.
Bartsch et Horning, 127,8.

. . . . . se dix me ramaine *sain* et *sauf*.
*Aucassin*, VIII 35.

Digitized by Google

Si rala en son païs
*Sains* et *saus* et tos *garis*.
*ib.*, XI 30.

. . . . . Mult me puis merveillier
De Carlemagne ki est *canuz* e *vielz*.
*Roland*, v. 537.

. . . . . Merveille en ai jo grant
De Carlemagne ki est *canuz* e *blancs*.
*ib.*, v. 550.

Ja estes vus *vielz* e *fluriz* e *blancs*.
*ib.*, v. 1771.

Ne fust la guerre Sinagon l'amirant,
Mout fusent *riche*, *asaze* et *menant*.
Bartsch & Horning, 337,16.

Asez est mielz que la vie il i perdent
Que nus perdium *clere* Espaigne la *bele*.
*Roland*, v. 58.

»Por Deu», fet il, »*biaus douz chiers* sire».
*Chevalier au lion*, v. 3835.

Et dist: »*Mauvais* hom *envious*,
Et qués menestreus estes-vous?»
*Perceval*, v. 17152.

*Verbes:*

Se voz osoie ma parole conter
Et voliiez *otroier* et *graer* . . . .
*Amis et Amiles*, v. 2859.

Ainz volt moult bien *enquerre* et *encerchier*.
*ib.*, v. 3304.

Car ge l'ai bien *enquis* et *demande*.
Bartsch & Horning, 404,12.

Le traitur le rei unt *quis* e *demande*.
*ib.*, 259,23.

Digitized by Google

A toz ge vos *requier* et *pri*.

*ib.*, 618,16.

Qui de la chose a desirrier,
Bien la doit *requerre* et *proiier*.

*Cligés*, v. 995.

Or vous vieng *proier* et *requerre*
Que vous m'aidiez à cest besoing.

*Théâtre Français au moyen âge*, p. 145
(p. p. Monmerqué et Michel, Paris 1839).

Tant ne l' vus sai ne *preisier* ne *loer*.

*Roland*, v. 532.

Je vos puis bien *essauchier* et *monter*.

Bartsch & Horning, 149,3.

Grant paor ai, ne le vous quier celer,
Qu'el ne vous face *honnir* et *vergonder*.

*ib.*, 134,21.

Vostre proesce, qu'est elle devenue?
Tant soloit iestre et *doutee* et *cremue*.

*Amis et Amiles*, v. 1527.

Fist Samuel al rei 'pur quei m'as *inquieted* é *traveilled* é que seie resuscited?'

Bartsch & Horning, 63,18.

Mais li sires pas ne s'en rit,
Ainz est *corrouciez* et *marriz*
De cele qui ainsi l'assaut.

*ib.*, 623,8.

Hui vi mon pere *plorer* et *lermoier*,
Des ores mes li devons nos aidier
Et cest avoir *conquerre* et *gaengnier*.

*ib.*, 338,7.

Les uis ad il meesmes *overz* e *esbaez*.

*ib.*, 259,3.

Tuz lur escuz i *fruissent* e *esquassent*.

*Roland*, v. 3879.



Digitized by Google

Uns orages li vint desore
Qui si la (barge) fiert en un des lez,
Les borz a *fraiz* et *dequassez*.
Bartsch & Horning, 191,18.

Passent les bors et les citez traversent,
Tros qu'a Paris ne *finent* ne n'*arrestent*.
*Amis et Amiles*, v. 203.

Mais del piler nel porent *oster* ne *esluignier*.
Car sainz Thomas s'esteit apuiez al piler,
Qui suffri mort en cruiz pur s'iglise estorer.
Ne l'en poeit nuls huem *esluignier* ne *oster*.
Bartsch & Horning, 261,11.

Isnellement les fait li rois *sevrer*
Et *departir* et lor armes oster.
*Amis et Amiles*, v. 1594.

. . . . . ainsi se *despart* et *dessevre* le compaignie de lui et des autres.
Bartsch & Horning, 588, 31.

Veïstes la grant eve qui si bruit a cel guet?
Demaiń la ferai tote eissir de son chenel,
. . . . . .
La gent le rei Hugon et *moillier* et *guaer*.
*Karls Reise*, v. 555.

Qant il i vint, si fu *morz* et *feniz*
Li cuens ses oncles qui tenoit le pais.
Bartsch & Horning, 342,11.

*Adverbes* (Cf. M. Tobler, *Verm. Beitr.*, II p. 149,150):

L'oste le baille, *puis apres* li ait dit.
Bartsch & Horning, 118,4.

*Senpres maneis* perdra la vie.
*Roman de Troie*, v. 12320.

. . . . . tuit lo servent *volenters* et *de grez*.
Bartsch & Horning, 213,13.

Digitized by Google

Encontre vait *de grez* et *volentiers.*
*Amis et Amiles,* v. 1372.

Dans les deux derniers exemples il n'y a cependant que l'un des membres qui soit un adverbe proprement dit.

---

## b) Expressions qui, sans être synonymes, représentent la même idée.

*α*) Une expression est à l'autre ce que l'espèce est au genre.

Ainsi souvent dans certaines interrogations directes ou indirectes:

. . . . . *Dont* es et *de quel terre?*
*Elie de Saint Gille,* v. 1866.

Haro! *ou* iray n'*en quel lieu?*
*Mir. ND,* XXII v. 210.

*Pour quoy* donc ne *par quel affaire*
Seroit il nez en Jhesu Crist?
*ib.,* XX v. 1326.

Lasse! *pour quoy,* n'*a quelle fin*
Le dites vous?
*ib.,* XX v. 208.

Mout durement l'a escite
Et dit *por quoi* ne *de quel conte*
Son chancelier ont fait tel honte.
Bartsch & Horning, 369,17.

Une nuit jut le dame, oies qu'ele pensa:
Que ce dut et pour coi ses sires li vea
Que ne fust tant hardie qu'ele demandast ja
*Dont* est et *de quel terre.*
*ib.,* 344,26.

Digitized by Google

Voici une autre forme de cette répétition:

Laissiez les morz tut issi cum il sunt,
Que n'i adeist ne *beste* ne *leun*.

*Roland*, v. 2435.

Pur ço le juz jo à *pendre* e à *murir*.

*ib.*, v. 3831.

*β*) La même idée peut se rendre par des expressions positives et négatives.

. . . . . cestes viles ourent ested ancienement *en pais* é *senz guerre* des Súr jesque á la terre de Egypte.

Bartsch & Horning, 61,31.

*Toz nuz sens dras* a bon corage
Sofri de solail e l'orage.

*ib.*, 99,21.

Je vous deffendi bien *par amours sans haine*.

*ib.*, 350,8.

Lors sui de mon ostel sire
*A mult grant joie, sanz ire*.

*ib.*, 354,14.

Digitized by Google

B. Répétition faite par des membres non coordonnés.

C'est ici le complément qui renferme la même idée que le mot auquel il se rapporte.

### a) Complément direct.

Le verbe peut avoir pour complément direct un substantif de sens apparenté, dérivant souvent aussi du même radical; par exemple *conter un conte.* Le substantif est ordinairement accompagné d'un adjectif: *perdre grant perte.* Dans de telles circonstances, un verbe intransitif même peut, comme on le sait, prendre un complément direct; par exemple *errer le dreit chemin.*

De semblables constructions, qui se retrouvent souvent dans l'ancien français, forment quelquefois des pléonasmes. Pour que cela soit, il faut que le verbe et le complément expriment vraiment la même idée. Ce point est très important, surtout quand il s'agit de compléments dérivant du même radical que le verbe. Un mot peut, en effet, avoir entièrement perdu son sens primitif et dès lors il ne représente plus la même idée qu'un autre mot ayant la même origine. Ainsi le verbe **montare,* dérivé de *mons,* ne donne, selon M. Körting, dans les langues romanes

Digitized by Google

que les significations suivantes: *steigen, steigen machen, in die Höhe kommen, reiten, in die Höhe bringen, ausstatten.* Le seul mot *munter* ne peut donc pas, dans l'ancien français, exprimer la même idée que *munter un munt.* Le complément reste ici nécessaire au sens de la phrase. En pareil cas, il n'y a pas répétition de l'idée déjà exprimée par un mot, mais seulement répétition de sons. Ainsi, il n'y a pas là de pléonasme.

### b) Complément du substantif.

Pour renforcer une expression on emploie souvent la répétition que nous offrent les exemples suivants:

*Des Francs de France* en i ad plus de mil.
*Roland*, v. 177.

Chetif, *fol des folz*, pour quoy est ce . . . . .
*Mir. ND*, VIII v. 323.

### c) Adjectif.

Voici un pléonasme qui rappelle celui du groupe précédent:

D'un bliaut fu vestue de l'uevre de Cartage,
A bestes et a flours; nis li *poiscon marage*
I furent ens tiscu et li *oisiel volage.*
Bartsch & Horning, 343,17.

### d) Complément circonstanciel.

1:o. Pour faire ressortir l'action exprimée par le verbe on nomme souvent, sous forme d'un circonstanciel, l'organe par lequel, seul, cette action peut s'opérer.

Cette construction peut s'employer aussi pour nier d'une manière énergique l'action exprimée par le verbe.

Digitized by Google

Ce sont surtout des verbes tels que *voir, crier, dire, demander, pleurer* et d'autres du même genre auquels on ajoute ces compléments.

En voici quelques exemples:

Kar *à voz oilz veez* les Sarrazins.
*Roland*, v. 1131.

Onques *de mes eus* ne *vi* si bele nee.
Bartsch & Horning, 511,16.

*A halte voiz* prist li pedre a *crider*.
*Alexis*, v. 391.

Si *s'escria a sa vois* qu'il ot clere.
*Amis et Amiles*, v. 405.

Einsi tres leide creature,
Qu'an ne porroit *dire de boche*.
*Chevalier au lion*, v. 290.

Et lors il lour *demandoit de sa bouche*.
*Joinville*, LIX.

2:o. Un verbe indiquant par lui-même déjà la direction d'un mouvement, a souvent un complément qui désigne, lui aussi, cette direction. (Quant au radical des mots, cf. ce que nous en avons dit à propos du complément direct).

*Munter* le fait *amunt* la sus.
Bartsch & Horning, 96,23.

A son pooir le *leva amont* suz.
*Amis et Amiles*, v. 2253.

Si s'en *devale* ca *de jus*.
Bartsch & Horning, 292,17.

Si s'en *avale contreval*.
*ib.*, 293,29.

Digitized by Google

Ainz doit les torz *abatre* soz ses piez
*Encontreval* et foler et plessier.
*ib.*, 130,8.

. . . . . Juno premiere
Est *revenue* a lui *ariere.*
*ib.*, 188,3.

Puis s'en *retornent* en la cite *arriers.*
*Amis et Amiles*, v. 2225.

Nous pouvons aussi citer ici le pléonasme que forme l'expression suivante:

Ja nent iert mais retraiz par nul home charnel,
Tres qu'il seit pleine hanste *de terre desterrez.*
*Karls Reise*, v. 463.

3:o. L'action du verbe, déjà modifiée par un complément circonstanciel l'est encore par un autre circonstanciel qui répète l'idée du premier.

Co depreions la sainte trinitet
Qu'*ot* lui *ensemble* poissons el ciel regner.
*Alexis*, v. 549.

Sainz Alexis est el ciel senz dotance
*Ensemble ot* Deu, en la compaigne als angeles,
Ot la pulcele dont se fist si estranges.
*ib.*, v. 606.

Ici c'est la préposition *ot* avec le mot suivant qui précise l'action du verbe, modifiée déjà par l'adverbe *ensemble.* Cet adverbe et la préposition paraissant très souvent dans la même phrase, surtout devant les pronoms personnels, ont fini par former en quelque sorte un mot composé. Ainsi:

*ensembl'od* mei,
*Roland*, v. 3286.

*ensemble ot* tei,
*Alexis*, v. 489.

Digitized by Google

*ensembl'od* lui,

*Roland*, v. 2578.

*ensembl'od* sei,

*ib.*, v. 502

*ensembl'od* vus,

*ib.*, v. 3019.

*ensanble o* aus.

Bartsch & Horning, 111,28.

L'idée exprimée par la préposition peut aussi être indiquée par le verbe:

Lors *ist* Amiles trestouz abandonnez
*Hors de* la chambre.

*Amis et Amiles*, v. 2952.

Digitized by Google

# CHAPITRE DEUXIÈME.

## PLÉONASMES NON RÉPÉTANTS.

Selon ce que nous avons dit dans l'introduction de cette étude, le nombre est petit des expressions qui, sans rien répéter, forment de vrais pléonasmes.

Nous avons d'abord à distinguer entre les expressions qui n'ont point de sens dans la phrase et les expressions qui, tout en gardant leur sens, forment cependant des parties superflues de la construction.

### I. Expressions n'ayant pas de sens dans la phrase.

L'adverbe *en* nous paraît parfois former un pléonasme de cette nature dans la phrase *s'en aller*. Ici, cet adverbe a évidemment exprimé, à l'origine, le point de départ. Étant souvent employé avec ce verbe, la particule l'accompagne même quand il ne possède plus cette fonction; par exemple:

> De là *s'en* alla-il vers le roi Phelipe d'Alemaigne, qui sa serour avoit à fame.
>
> *Villehardouin*, XLII.

Digitized by Google

Il n'y a guère ici de rapport entre *de là* et *en*. Par conséquent, celui-ci ne répète pas non plus le complément précédent. Il forme donc pléonasme sans rien répéter pourtant.

L'adverbe *en* peut aussi paraître comme pléonasme avec d'autres verbes. Nous en citerons seulement l'exemple suivant:

Morz *en* fud sis pére e sa mére,
Ne lui remist sorur ne frére.
*Vie de Saint Gilles*, v. 255.

---

Digitized by Google

## II. Expressions qui, tout en gardant leur sens, forment une partie illogique de la construction.

a) L'idée que représente une expression, est *renforcée* par une autre, quoique, au point de vue logique, elle ne puisse être renforcée.

La négation est une de ces idées, et les compléments *pas*, *point* etc. en forment des renforcements superflus. L'ancien français présente beaucoup d'espèces de ces renforcements. Au lieu de citer des exemples nous rappellerons seulement ce que nous avons dit plus haut, p. 35. Pendant toute l'époque de l'ancien français le terme *ne* suffit seul pour rendre la négation. Les compléments conservaient, alors, encore assez de leur sens primitif pour ne pas pourvoir, sans *ne*, former la négation; ils n'en constituaient donc pas non plus la répétition. Aussi les mots *pas* et *point* pouvaient-ils paraître dans la même proposition à côté de mots du même genre, ce qui est défendu aujourd'hui.

b) La construction contient une idée *contraire* au sens logique.

1:o. La négation, après les verbes exprimant la crainte, dérive, comme on le sait, du croisement de deux idées: l'idée de ce que l'on craint et l'idée de ce que l'on désire.

Digitized by Google

Dans l'ancien français — comme aussi parfois dans la langue moderne — la construction paraît assez souvent sans cette négation.

2:o Dans la proposition subordonnée, introduite par *que,* qui suit le comparatif, il y a aussi une négation qui dérive du croisement syntaxique. »Cette proposition sert», comme dit M. Suchier (*Le français et le provençal,* p. 192), »à mesurer la proposition principale .... Le terme employé comme mesure n'a pas au même degré que le terme mesuré la propriété dont il est question, et c'est l'influence de cette pensée qui a introduit la négation dans la proposition complétive.»

Même ici, la construction peut, dans l'ancien français, se passer de la négation.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE.

*Aiol*, Chanson de geste, p. p. J. Normand et G. Raynaud. Paris 1877 (Soc. des anc. textes fr.).

*Alexis (La vie de Saint)*, p. p. G. Paris. Paris 1885.

*Amis et Amiles*, hrsg. von K. Hofmann. Erlangen 1882.

*Auberi (le Bourgoing)*, p. p. P. Tarbé. Reims 1849.

*Aucassin und Nicolete*, hrsg. von H. Suchier. Dritte Auflage. Paderborn 1889 *[Aucassin]*.

AYER, *Grammaire comparée de la langue française*. Paris 1885.

BARTSCH, *Chrestomathie de l'ancien français*. Troisième édition. Leipzig 1875 [Bartsch, *Chrestomathie*].

BARTSCH & HORNING, *La langue et la littérature françaises au moyen âge*. Paris 1887 [Bartsch & Horning].

*Brandans Seefahrt*, hrsg. von H. Suchier in Böhmers Romanischen Studien I 567. 1875 *[Brandan]*.

BRUNOT, *Précis de grammaire historique de la langue française*. Deuxième édition. Paris 1889.

CHASSANG, *Nouvelle grammaire française. Cours supérieur*. Cinquième édition. Paris 1881.

*Châtelain de Coucy (L'histoire du)*, p. p. Crapelet. Paris 1829.

*Chevalier au lion (Le)* (Kristian von Troyes, *Yvain*), hrsg. von W. Foerster. Halle a. S. 1891.

*Chevalier aux deux épées (Li Chevaliers as deus espees)*, hrsg. von W. Foerster. Halle a. S. 1877.

*Cligés* (Kristian von Troyes, *Cligés*), hrsg. von W. Foerster. Halle a. S. 1888.

*Couronnement de Louis (Le)*, Chanson de geste, p. p. E. Langlois. Paris 1888 (Soc. des anc. textes fr.).

Digitized by Google

DARMESTETER, *La vie des mots.* Paris 1887.

DELBRÜCK, *Vergleichende Syntax der indogermanischen Sprachen (Grundriss der Vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen von* Karl Brugmann *und* Berthold Delbrück. Dritter Band. Strassburg 1893).

*Dictionnaire de l'Académie française.* 1878.

DIEZ, *Grammatik der romanischen Sprachen.* Dritter Theil. Zweite Ausgabe [III²]. Bonn 1860.

DREES, *Der Gebrauch der Epitheta ornantia im altfranzösischen Rolandsliede.* Münster 1883.

EGGER. *La parole intérieure, essai de psychologie descriptive.* Paris 1881.

*Elie de Saint Gille,* Chanson de geste, p. p. E. Koelbing. Paris 1879.

*Enfances Ogier (Les),* par Adenés li Rois, p. p. Scheler. Bruxelles 1874.

*Garin le Loherain (Li Romans de),* p. p. P. Paris. Paris 1835.

GEIJER, *Studier i fransk linguistik* II. *Om accessoriska ljud i franska ord.* Upsala 1887.

GESSNER, *Zur Lehre vom französischen Pronomen.* Zweite Auflage. Berlin 1885.

*Girard de Viane (Le Roman de),* par Bertrand de Bar-sur-Aube, p. p. P. Tarbé. Reims 1850.

GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française.*

*Grundriss der romanischen Philologie,* hrsg. von G. Gröber. Strassburg 1888.

HAASE, *Französische Syntax des XVII Jahrhunderts.* Oppeln u. Leipzig 1888.

*Havelok (Lai d'),* p. p. Michel, Paris 1833.

HOEFER, *Über den Gebrauch der Apposition im Altfranzösischen.* Halle 1890.

HUGUET, *Étude sur la Syntaxe de Rabelais.* Paris 1894.

*Joinville (Jean Sire de),* p. p. N. de Wailly. Paris 1874.

*Karls Reise,* hrsg. von E. Koschwitz. Heilbronn 1880.

KERN, *Die deutsche Satzlehre.* Berlin 1888.

KÖRTING, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch.* Paderborn 1891.

LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française.* Paris 1878.

*Livres des Rois (Les quatre),* p. p. Le Rou de Lincy. Paris 1841 (Collection de Documents inédits sur l'histoire de France. 2ᵉ Série).

Digitized by Google

MÄTZNER, *Französische Grammatik.* Zweite Auflage. Berlin 1877.

*Miracles de Nostre Dame,* p. p. G. Paris et U. Robert. Paris 1876—83. (Soc. des anc. textes fr.) [Mir. ND].

*Münchener Brut (Der),* hrsg. von K. Hofmann u. K. Vollmöller. Halle a. S. 1877.

*Naissance du Chevalier au cygne (La),* p. by Henry A. Todd, Baltimore 1889.

NISSEN, *Der Nominativ der verbundenen Personalpronomina in den ältesten französischen Sprachdenkmälern.* Greifswald 1882.

NOREEN, *Om tavtologi* (Nordisk Tidskrift 1894. 3:dje häftet).

NYROP, *Adjektivernes kønsbøjning i de romanske sprog.* København 1886.

PARIS, G., *La littérature française au moyen âge.* Paris 1888.

*Passion (de N.-S. Jésus-Christ).* (Collection de Documents inédits sur l'histoire de France. Mélanges historiques. Paris 1848. Tome IV. N° XXVI).

PAUL, *Principien der Sprachgeschichte.* Zweite Auflage. Halle 1886.

*Perceval (le Gallois ou le Conte du Graal),* p. p. Ch. Potvin. Mons 1866. (Soc. des Bibliophiles Belges).

PERLE, *Die Negation im Altfranzösischen.* (Zeitschrift für romanische Philologie, hrsg. von G. Gröber, II. Halle 1878).

*Psautier d'Oxford (Libri Psalmorum. Versio antiqua gallica).* Ed. Fr. Michel. Oxonii 1860.

*Raoul de Cambrai,* Chanson de geste, p. p. P. Meyer & A. Longnon. Paris 1882. (Soc. des anc. textes fr.).

*Reimpredigt,* hrsg. von H. Suchier. Halle 1879. (Bibliotheca Normannica I).

*Roland (La Chanson de),* p. p. L. Gautier. Éd. classique. Tours 1887.

*Roman de Rou (Maistre Wace's),* hrsg. von H. Andresen. Heilbronn 1877.

*Roman de Troie (Benoit de Saint-More et le),* p. p. Joly. Paris 1870—71.

*Romania.*

SCHULZE, *Der altfranzösische direkte Fragesatz.* Leipzig 1888.

SCHWEIGHÄUSER, *De la négation dans les langues romanes du midi et du nord de la France.* Paris 1852. (Bibliothèque de l'École des Chartes, 3ᵉ série II et III).

Digitized by Google

SIEDE, *Syntaktische Eigentümlichkeiten der Umgangssprache weniger gebildeter Pariser.* Berlin 1885.

*Studier i modern språkvetenskap* I, utg. af Nyfilologiska Sällskapet. Upsala 1898.

SUCHIER, *Le français et le provençal.* Paris 1891.

*Thomas de Canterbury (Leben des h. Thomas von Canterbury),* hrsg. von J. Bekker. Berlin 1836.

TOBLER, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik* I—III. Leipzig 1886—99.

VAUGELAS, *Remarques sur la langue françoise.* Éd. Chassang. Paris 1880.

WEIL, *De l'ordre des mots.* Paris 1879.

*Vie de Saint Gilles (La)* par Guillaume de Berneville, p. p. G. Paris & A. Bos. Paris 1881. (Soc. des anc. textes fr.).

*Villehardouin (Geoffroi de Ville-Hardouin),* p. p. N. de Wailly. Troisième édition. Paris 1882.

VISING, *Om den moderna franska prosastilen.* (Upsala Universitets Årsskrift 1886).

WUNDERLICH, *Der deutsche Satzbau.* Stuttgart 1892.

ZIEMER, *Junggrammatische Streifzüge im Gebiete der Syntax.* Zweite Auflage. Colberg 1883.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google